

Offrir une option CELI
ou REER dans le cadre
de votre RADE :
quels avantages pour
votre entreprise et
vos employés?



CERTITUDE

INGÉNIOSITÉ

AVANTAGE

 **computershare**

Sommaire

Vous songez à créer un nouveau régime d'actionnariat des employés (RADE) ou à ajouter des options fiscalement avantageuses comme un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à votre régime existant?

Ce document d'information présente les avantages d'offrir un CELI ou un REER dans le cadre de votre RADE, les différences entre les trois types de régimes et en quoi ces derniers peuvent aider vos employés à atteindre leurs objectifs financiers. Si vous souhaitez inciter vos employés à participer à votre RADE, assurez-vous de leur proposer des comptes offrant un maximum d'avantages fiscaux.

Avantages des RADE



Pour l'entreprise

- Attire, conserve et motive les employés.
- Centre l'employé sur les principaux objectifs de l'entreprise.
- Accroît la valeur pour l'actionnaire.



Pour l'employé

- Permet aux employés de participer à la croissance de l'entreprise.
- Motive et récompense les employés.
- Hausse la satisfaction et l'engagement des employés.



Pour l'actionnaire

- Aligne la motivation de l'employé sur celle de l'actionnaire.
- Maintient un juste équilibre entre une large participation et la dilution.
- Indique un lien étroit avec le rendement des actionnaires.



Les avantages d'offrir des options CELI et REER dans le cadre de votre régime d'actionnariat

Les CELI et les REER maximisent l'investissement des employés participant à votre RADE en réduisant l'impôt.

Si votre RADE prévoit une option CELI, tout revenu produit par les actions détenues dans le CELI de l'employé sera libre d'impôt. Les dividendes versés sur les actions détenues dans un CELI sont non imposables, tout comme les gains en capital issus de la vente d'actions.

Si votre RADE prévoit une option REER, l'employé pourra y cotiser au moyen de retenues à la source sur son revenu avant impôt. L'employé sera alors en mesure de cotiser davantage. Par exemple, un employé devant payer 30 % d'impôt qui cotiserait 100 \$ CA par paie à un RADE non enregistré pourrait cotiser 142,85 \$ CA à un volet REER tout en conservant exactement le même salaire net. Ainsi, il achèterait 40 % plus d'actions sans que son revenu net soit touché. Par ailleurs, l'impôt sur les revenus d'un REER est différé.



Comment l'administrateur de votre régime à base d'actions pourra vous aider si vous offrez divers comptes à vos employés

En choisissant un administrateur de régime d'actionnariat qui pourra aussi être fiduciaire des comptes CELI et REER, vous pourrez facilement offrir différents comptes dans le cadre d'un même RADE. Ainsi, les employés pourront choisir le compte qui convient le mieux à leur situation financière et à leurs projets, soit un régime imposable (RADE), un CELI ou un REER. Le fiduciaire de votre régime se chargera de rédiger le formulaire de demande et la déclaration de fiducie et de faire approuver tout nouveau régime par l'Agence du revenu du Canada.

Que rechercher lors du choix de l'administrateur de votre RADE

L'adhésion à votre RADE et son administration quotidienne, y compris celle des options CELI ou REER, peuvent être confiées au fiduciaire et à l'administrateur du régime.

Pour simplifier l'administration quotidienne, optez pour un fournisseur qui offre les avantages suivants :

- › Adhésion automatisée des employés
- › Intégration de différents types de comptes, comme le CELI et le REER
- › Interface Web intuitive pour les participants
- › Offre de services qui réduisent le fardeau administratif de votre entreprise
- › Intégration transparente des systèmes du fournisseur de régime à vos systèmes de paie et d'information sur les ressources humaines
- › Service à la clientèle professionnel et expert
- › Suivi des initiés et application des périodes d'interdiction
- › Rapports rapides et robustes



Comparaison entre un RADE, un CELI et un REER

Le tableau ci-dessous indique les différences entre un RADE ordinaire non enregistré et un RADE sous forme de CELI ou de REER.

Caractéristique	RADE	CELI	REER
Cotisations déductibles d'impôt	Non	Non	Oui
Plafond de cotisation	Selon les règles du régime	Oui	Oui
Plafond de cotisation modulé selon le revenu	Selon les règles du régime	Non	Oui
Fiduciaire exigé si des actions sont détenues	Non (peut être exigé pour certains régimes)	Oui	Oui
Les revenus générés sont-ils imposables?	Oui	Non	Non
Les ventes et retraits sont-ils imposables?	Oui (impôt sur les gains en capital)	Non	Oui
Les montants retirés s'ajoutent-ils au plafond de cotisation?	Sans objet	Oui	Non

Chaque employé est différent et a des objectifs de retraite et d'épargne bien à lui. En ajoutant une option CELI ou REER à votre RADE, vous rehausserez l'intérêt de vos employés pour votre régime, leur taux de participation et leur taux de détention d'actions.

Les comptes CELI et REER permettent aux employés qui participent à votre RADE de maximiser leur investissement en minimisant l'incidence fiscale.



Les CELI sont conçus pour l'épargne à long ou à court terme

Le plafond de cotisation au CELI n'est pas modulé selon le revenu, et les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt. L'employé peut retirer des avoirs en tout temps sans payer d'impôt sur les retraits. L'année suivant un retrait, le montant retiré s'ajoute au plafond de cotisation.



Le REER est conçu pour fournir un revenu de retraite

Le plafond de cotisation au REER dépend du revenu de l'employé et de sa participation à d'autres régimes à imposition différée comme un **régime de pension agréé** ou un régime de participation différée aux bénéfices. Les cotisations REER sont déductibles d'impôt, et les retraits sont imposables. Cependant, les montants retirés d'un REER ne s'ajoutent pas au plafond de cotisation.

L'option REER peut s'avérer intéressante pour les employés qui investissent habituellement dans un tel régime. Grâce aux retenues à la source régulières, un RADE avec option REER facilite l'atteinte des objectifs financiers des employés, puisque ceux-ci n'auront pas à épargner toute l'année pour la période des REER.

La valeur qu'ajoutent les CELI et les REER à votre RADE

CELI, REER, RADE : tout le monde y gagne!

La plupart des employés qui adhèrent à un RADE le font parce que c'est une occasion de placement intéressante. En offrant à vos employés des comptes fiscalement avantageux comme un CELI ou un REER, que ce soit à la mise en œuvre d'un nouveau RADE ou lors de la modification de l'offre d'un RADE existant, vous favorisez la participation au régime, incitez l'implication immédiate des employés dans le succès de votre entreprise et augmentez le montant du capital dont dispose votre société. Pour maximiser ces effets de votre RADE, nous vous recommandons d'offrir des comptes fiscalement avantageux comme les CELI ou les REER.

Par ailleurs, la création d'un RADE présente des avantages importants pour l'entreprise. En 2014, Computershare s'est associée à des chercheurs de la London School of Economics et de l'Université de Toronto pour évaluer les perceptions de ses

employés à l'égard de la propriété d'actions. Cette étude exhaustive a permis de mesurer et d'évaluer les perceptions et le comportement des employés canadiens de Computershare, qu'ils participent ou non au RADE de l'entreprise.

Les résultats de l'étude démontrent que la participation à un régime est associée à des employés plus heureux, plus fidèles et plus motivés. Constituant un avantage très apprécié, les RADE permettent aux sociétés d'attirer des employés talentueux et de les conserver. En effet, les employés qui adhèrent à un RADE ressentent une plus grande appartenance à la société, celle-ci se traduisant en une auto-identification à titre de copropriétaire de l'entreprise et en de plus faibles taux d'absentéisme; de plus, ces employés font preuve d'une plus grande conviction qu'il fait bon travailler au sein de la société et, par conséquent, sont moins susceptibles de chercher un autre emploi.

Pour lire le rapport canadien complet, visitez le computershare.com/LSEreport (en anglais seulement).



Possédant plus de 40 ans d'expérience internationale comme administrateur de fiducies et de régimes, Computershare est le plus important administrateur de régimes d'actionnariat des employés au Canada. Computershare offre une vaste gamme de solutions relatives aux régimes et se veut un prolongement de votre entreprise. En effet, nous proposons des régimes adaptés aux processus et à la culture de votre entreprise.

Computershare peut vous aider à mettre votre régime en place, de la conception à la mise en œuvre, sans oublier l'administration continue. Veuillez communiquer avec Bob Zeiher, au 973 985 8794 (Est du Canada et des É.-U. ou avec Simon Thomas, au 778 997 1195 (Ouest du Canada et des É.-U.). Renseignements additionnels à computershare.com/regimesbasedactions.

